

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2BFT

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le								
					3	1	1	2	2	0	2	3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209					210	1 010 786			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215					214				
		services *			217					218	664 538		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											
	Production immobilisée*												
	Subventions d'exploitation reçues												
	Autres produits												
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									232	1 667 218			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)												
	Variation de stocks (marchandises)*												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *												
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :5.412 - immobilier :.....)											
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *		243	5 717						244	11 701	
	Rémunérations du personnel*												
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255							254	42 502	
	Dotations aux provisions												
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							262	2 863	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)									264	1 314 359			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	352 859			
Produits financiers (III)		280	3 290						294	3 805			
Produits exceptionnels (IV)										290	509		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347							300	1 330		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348										
Impôt sur les bénéfices* (VII)										306	83 631		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)										310	267 892		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	267 892				314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*												
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles												
	Provisions non déductibles*												
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)												
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249					251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986			ZFU -TE (44. octies A)		987			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981			JEI (44. sexies A)		989						
	ZRD (44 terdecies)	127			ZRR (44. quindecies)		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991			Investissements et souscriptions outre-mer		344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345											
	BUD (44 sexdecies)	992			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)											
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)											
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)													
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	351 523		354				
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356							
Déficits antérieurs reportables : *				dont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	351 523		372				

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DFiP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL 2BFT			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		32 RUE BENOITE BOULARD 97410 SAINT-PIERRE					
SIRET		7 9 9 5 0 7 7 3 6 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
						Exercice N clos le	
						3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	{ Fonds commercial *						
	{ Autres *	014	3 196	016	3 196		
	Immobilisations corporelles *	028	376 006	030	286 573	89 433	
	Immobilisations financières * (1)	040	8 004	042		8 004	
	Total I (5)	044	387 206	048	289 769	97 437	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	37 912	052		37 912
		Marchandises *	060	44 940	062		44 940
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 149	066		1 149	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	306 566	070	32 007	274 558
			{ Autres* (3)	072	48 055	074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	599 819	086		599 819	
	Charges constatées d'avance *	092	3 342	094		3 342	
		Total II	096	1 041 782	098	32 007	1 009 775
		Total général (I + II)	110	1 428 988	112	321 776	1 107 212
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				55 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				5 500	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134				380 818	
	Résultat de l'exercice	136				267 892	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				709 210	
	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				104 630	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				4 711	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				128 154	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 8 863)	172				55 949	
	Comptes courants d'associés	173				24 347	
	Autres dettes	175				80 211	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176				398 002	
	Total général (I + II + III)	180				1 107 212	
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	64 712	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	31 474	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors I.T.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original

2B FT

Société A Responsabilité Limitée au capital de 55 000 €
Siège social : 32 RUE BENOITE BOULARD- ZI N°2 – 97410 SAINT-PIERRE
R.C. SAINT-PIERRE 799 507 736 (2014 B 102)

=====

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 10 juin 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 :

Bénéfice de l'exercice.....	€	267 892.40 €
Report à nouveau.....	€	380 818.01 €
Montant total affectable.....	€	648 710.41 €

Le montant est affecté ainsi qu'il suit :

- Au titre de la distribution de dividendes la somme de 200 000 € soit 36.36 € par part sociale
- Au surplus au compte report à nouveau pour un montant de 448 710.41 €, le solde créditeur du compte « report à nouveau » se trouvant ainsi porté à 448 710.41 €

Distributions antérieures :

31/12/2020 : néant

31/12/2021 : néant

31/12/2022 120 000 € soit 21.82 € par part sociale

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original

